Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026016-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine
Secrétaire de Séance : Mme Yvette HOUSSIN

2. 2026 -016 SUBVENTIONS (7.5)_Comité de Jumelage_Versement_2026

Le Comité dynamise le jumelage mis en place entre la Ville de Guer et celle de Gravedona ed Uniti. Il organise des activités tout au long de l'année, se rend régulièrement à Gravedona et accueille également des groupes italiens à Guer.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2000 € au titre de l'année 2026 pour maintenir cette dynamique, ainsi que 2000 € de subvention exceptionnelle pour les 20 ans du jumelage.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstention : 0)
Mme METAYER, M. BLANCHARD, M. COLLEAUX et M. PIHERY ne prennent pas par au vote.
Mme ROUXEL n'est pas présente lors du vote.

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER